Romainville : un centre de tri tout neuf en 2023

Romainville, samedi 7 octobre 2017. Le centre de tri des déchets du Syctom va être reconstruit d'ici 2023. **LP/T.P.**

A A

A l'occasion d'une journée portes ouvertes, samedi, le Syctom a présenté ses trois pistes de réflexion pour la construction d'un nouveau site de gestion des déchets.

Passer de 45 000 à 60 000 tonnes de déchets traités chaque année. Voilà l'objectif du Syctom - l'agence métropolitaine des déchets ménagers - qui a organisé une journée portes ouvertes, ce samedi, à Romainville, pour présenter sa réflexion au sujet de la reconstruction du centre de tri. La mise en service du nouveau site, qui gère les ordures d'une vingtaine de villes de Seine-Saint-Denis, est prévue pour 2023.

« L'actuel centre de tri de Romainville a été construit en 1899. Même s'il a évidemment beaucoup évolué en raison de l'avènement des collectes sélectives, il est vieillissant, explique Laure Koffel, qui travaille sur le projet de reconstruction pour le Syctom. Nous avons décidé de le rénover, pour l'adapter à l'évolution de la réglementation en matière de tri et aux augmentations prévisibles de déchets », poursuit-elle. Ainsi, parmi les nouveaux déchets triés qui seront bientôt pris en charge par le centre de Romainville : les « biodéchets ». « Il s'agit des épluchures et des déchets issus des légumes et des fruits. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, un test est en cours dans plusieurs communes », précise Laure Koffel.

Le centre de tri de Romainville - ici la gestion des déchets recyclables - va être reconstruit en 2023.

Pour cette reconstruction, trois options sont soumises à l'avis du public, dans le cadre d'une concertation qui doit durer jusqu'au 7 novembre. Premièrement, un transfert des ordures, une fois triées à Romainville, vers les incinérateurs du Syctom, dont un à Saint-Ouen. Autre possibilité : la transformation du centre de tri en chaufferie CSR (pour combustible solide de récupération). « Les déchets sont transformés en combustible pour une chaufferie qui alimente le chauffage urbain des villes d'Est-Ensemble », précise Laure Koffel. La troisième option consisterait à construire un centre de séchage des ordures.

Au programme également, la rénovation de la déchetterie et la création d'une ressourcerie - un lieu où l'on répare les objets jetés par leurs propriétaires, pour les revendre à prix solidaires.

La décision du Syctom sera actée en décembre, avant le lancement des études de faisabilité en 2018. Les travaux démarreront dans la foulée, pour une livraison prévue dans six ans. « Evidemment, le centre de Romainville assurera le tri des déchets durant les travaux », conclut-on au Syctom.

Thomas Poupeau

leparisien.fr

Villemomble centre de tri romainville

Gestion des Déchets Loi transition énergétique

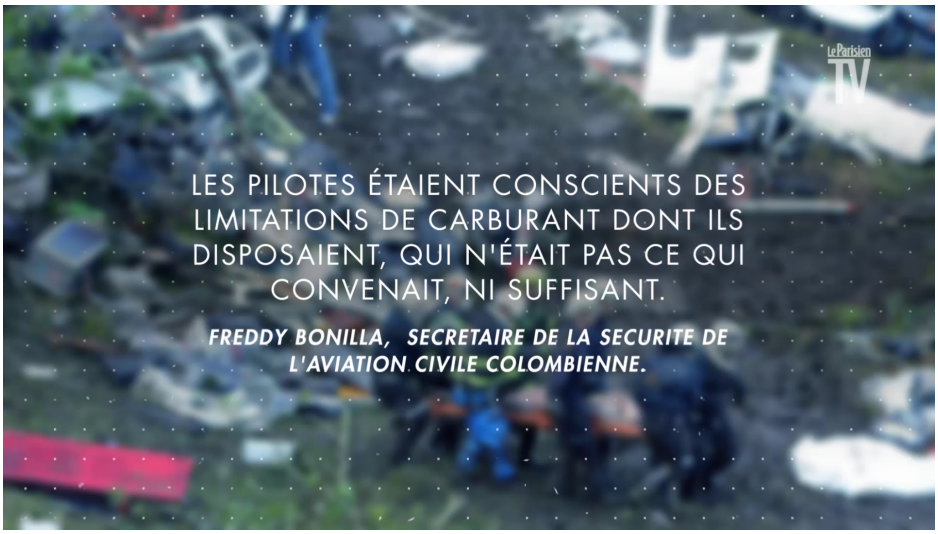

Promoted

0:49

Nutrition Optimale
4 astuces pour augmenter son métabolisme

Crash de l'équipe de foot de Chapecoense : une

Pas-de-Calai
mortel de Yar

Powered by

Recommended by